Parlement européen
2019-2024

Commission des affaires étrangères

2023/2106(INI)

14.9.2023

PROJET DE RAPPORT

sur la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale
(2023/2106(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Karsten Lucke

PR_INI

SOMMAIRE

Page

EXPOSÉ DES MOTIFS 3

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN 4

EXPOSÉ DES MOTIFS

L’Asie centrale est une région d’importance stratégique pour l’Union européenne. L’engagement de l’Union dans la région repose sur la stratégie pour l’Asie centrale, adoptée en 2019, qui met l’accent sur la promotion de la résilience, de la prospérité et de la coopération régionale.

Depuis l’adoption de la stratégie, la région a été ébranlée par d’importants événements extérieurs, tels que la guerre d’agression illégale menée par la Russie contre l’Ukraine, la prise de contrôle de l’Afghanistan par les talibans et les ambitions mondiales de la Chine, ainsi que par l’instabilité interne, notamment les troubles violents survenus au Kazakhstan en janvier 2022, la répression brutale à la suite de manifestations dans l’oblast autonome du Gorno-Badakhchan au Tadjikistan en novembre 2021 et en mai 2022 ainsi que dans la République du Karakalpakstan, en Ouzbékistan, en juillet 2022, et des affrontements répétés à la frontière entre le Kirghizstan et le Tadjikistan.

Le rapport a pour finalité l’examen des perspectives et des difficultés d’une coopération plus étroite entre l’Union européenne et l’Asie centrale dans le contexte des changements géopolitiques mondiaux et régionaux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale
(2023/2106(INI))

Le Parlement européen,

– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 15 mai 2019 intitulée «L'UE et l'Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé» (JOIN(2019)0009),

– vu les conclusions du Conseil du 17 juin 2019 sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale,

– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 19 septembre 2018 intitulée «Relier l'Europe à l'Asie – Éléments fondamentaux d'une stratégie de l'UE» (JOIN(2018)0031),

– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 1er décembre 2021 sur la stratégie «Global Gateway» (JOIN(2021)0030),

– vu les résultats de la 18e réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et de l'Asie centrale, qui s'est tenue le 17 novembre 2022 à Samarcande et dont l'objectif était de trouver des solutions aux défis communs,

– vu le communiqué de presse conjoint des chefs d'État d'Asie centrale et du président du Conseil européen publié à l'issue de la deuxième réunion régionale à haut niveau, laquelle s'est tenue le 2 juin 2023 à Tcholponata,

– vu l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part[1],

– vu l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part[2],

– vu la proposition de décision du Conseil du 13 juin 2022 relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne, d'une part, et la République kirghize, d'autre part (COM(2022)0277),

– vu l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du

[1] JO L 29 du 4.2.2016, p. 3.
[2] JO L 196 du 28.7.1999, p. 48.

Tadjikistan, d'autre part[3],

– vu l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Ouzbékistan, d'autre part[4],

– vu les résultats de la conférence UE-Asie centrale sur la connectivité, qui s'est tenue le 18 novembre 2022, du deuxième forum économique UE-Asie centrale, qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2023, du quatrième forum de la société civile UE-Asie centrale, qui s'est tenu le 10 mars 2023, et de la septième conférence de haut niveau UE-Asie centrale sur l'environnement et les ressources en eau, qui s'est tenue les 23 et 24 février 2023,

– vu l'étude financée par l'Union européenne intitulée «Sustainable transport connections between Europe and Central Asia» (Liaisons de transport durables entre l'Europe et l'Asie centrale), réalisée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et publiée le 30 juin 2023,

– vu le protocole d'accord signé le 7 novembre 2022 entre l'Union européenne et le Kazakhstan sur un partenariat stratégique dans le domaine des matières premières, des batteries et de l'hydrogène renouvelable,

– vu les résultats des dialogues sur les droits de l'homme avec les États d'Asie centrale,

– vu ses résolutions antérieures sur le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan,

– vu l'article 54 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A9-0000/2023),

A. considérant que, depuis l'adoption de la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale en 2019, la région a été ébranlée par d'importants événements extérieurs, tels que la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans et les ambitions mondiales de la Chine, ainsi que par l'instabilité interne, notamment les troubles violents survenus au Kazakhstan en janvier 2022, la répression brutale à la suite de manifestations dans l'oblast autonome du Gorno-Badakhchan au Tadjikistan en novembre 2021 et en mai 2022 ainsi que dans la République du Karakalpakstan, en Ouzbékistan, en juillet 2022, et des affrontements répétés à la frontière entre le Kirghizstan et le Tadjikistan;

B. considérant que l'Asie centrale est une région d'intérêt stratégique pour l'Union en ce qui concerne la sécurité, la connectivité, la diversification énergétique et des ressources, la résolution des conflits et la défense de l'ordre mondial multilatéral fondé sur des règles;

C. considérant que les accords de partenariat et de coopération renforcés (APCR) sont des

[3] JO L 350 du 29.12.2009, p. 3.
[4] JO L 229 du 31.8.1999, p. 3.

accords de nouvelle génération qui constituent la pierre angulaire des relations de l'Union avec l'Asie centrale;

D. considérant que la première réunion des dirigeants de l'Union européenne et d'Asie centrale s'est tenue à Astana le 27 octobre 2022 et qu'elle a été suivie d'une deuxième réunion de ce type à Tcholponata le 2 juin 2023; qu'un sommet des dirigeants est prévu pour 2024; que ces réunions marquent une institutionnalisation accrue des relations entre l'Union et l'Asie centrale et complètent les travaux des dialogues et plateformes régionaux existants;

Relations de l'Union européenne avec l'Asie centrale

1. souligne que l'Union européenne et l'Asie centrale sont confrontées à des bouleversements géopolitiques mondiaux et régionaux, ce qui les incite clairement à renforcer leur coopération, dont les deux entités tirent parti; engage l'Union à approfondir son dialogue avec l'Asie centrale, compte tenu du poids géopolitique de cette région; salue le renforcement des contacts à haut niveau entre l'Union et l'Asie centrale, en particulier les réunions entre les chefs d'État d'Asie centrale et le président du Conseil européen, ainsi que les travaux de la représentante spéciale de l'Union pour l'Asie centrale; se félicite de l'intention d'adopter une feuille de route commune UE-Asie centrale pour enrichir le dialogue et la coopération dans des domaines spécifiques; encourage l'Union à continuer de promouvoir des réformes politiques et économiques qui renforcent l'état de droit, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme;

2. constate que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a affaibli la position de Moscou dans la région et a incité l'Asie centrale à coopérer avec d'autres acteurs, lesquels ont intensifié leur coopération avec l'Asie centrale; souligne que l'Union devrait profiter de cette occasion pour promouvoir une coopération mutuellement bénéfique;

3. constate que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses implications à la fois posent des difficultés et ouvrent des perspectives pour les États d'Asie centrale, qui entretiennent traditionnellement des relations étroites avec la Russie; est profondément préoccupé par le contournement par les États d'Asie centrale des sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie, lesquelles visent à mettre un terme à la guerre en Ukraine; invite les autorités des États d'Asie centrale, en particulier le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan, à coopérer étroitement avec l'Union, et en particulier son envoyé chargé des sanctions;

4. réaffirme le rôle clé que jouent les APCR en tant que cadre de coopération avec les États d'Asie centrale; constate avec inquiétude que l'APCR avec le Kirghizstan, dont les négociations ont été conclues en 2019, n'a toujours pas été signé; invite le Conseil et la Commission à régler les questions en suspens et à signer sans plus tarder les APCR avec le Kirghizstan et l'Ouzbékistan afin que le Parlement puisse exercer ses prérogatives en matière de ratification de ces accords; souligne que l'absence de signature de tels accords après la conclusion des négociations remet en cause la crédibilité de l'Union en tant qu'acteur mondial;

Coopération régionale

5. insiste sur le grand potentiel que présente une coopération mutuellement bénéfique en matière de développement durable, de connectivité, d'énergie, de matières premières critiques et de sécurité, l'Asie centrale étant une région clé pour la connectivité entre l'Est et l'Ouest; souligne que pour que la stratégie «Global Gateway» soit couronnée de succès, l'Union doit étayer ses plans ambitieux par des actes et mobiliser des fonds; insiste sur l'importance de développer le corridor transcaspien en tant que liaison de substitution entre l'Asie et l'Europe et d'œuvrer à attirer les investissements et à éliminer les goulets d'étranglement recensés dans l'étude menée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement;

6. prend acte des relations étroites que les États d'Asie centrale entretiennent de longue date avec l'Afghanistan et de leurs rapports pragmatiques en évolution constante avec les talibans, qu'ils ne reconnaissent toutefois pas, depuis la prise de pouvoir de ces derniers en 2021; souligne que les États d'Asie centrale jouent un rôle essentiel pour garantir la stabilité en Afghanistan grâce à la fourniture d'aide humanitaire, d'électricité, de possibilités commerciales et de projets communs de connectivité; encourage l'envoyé spécial de l'Union pour l'Afghanistan à continuer de coopérer étroitement avec ses homologues des États d'Asie centrale dans le cadre du dialogue UE-Asie centrale sur l'Afghanistan; souligne que l'Asie centrale est une région d'une importance cruciale pour contenir l'extrémisme religieux, le terrorisme et les réseaux de trafic de drogue et qu'elle est confrontée à une pression migratoire accrue en raison de la crise humanitaire actuelle en Afghanistan;

7. met en avant le rôle de l'Union en tant que donateur important d'aide à la région; souligne qu'il importe d'adopter une approche unie en tant qu'Équipe Europe, car cela permet de créer des synergies et de maximiser l'impact des mesures prises ainsi que de mettre en évidence les avantages de la coopération multilatérale; insiste sur la nécessité de garantir la visibilité de l'aide et des investissements de l'Union;

8. constate que le changement climatique, la croissance démographique et les besoins économiques exercent une pression toujours plus importante sur les ressources en eau en Asie centrale; insiste sur la nécessité d'une coopération régionale plus étroite en la matière entre les pays situés en amont et en aval afin d'éviter les conflits sur la distribution et l'utilisation des ressources en eau; salue les plateformes régionales, telles que le Fonds international pour sauver la mer d'Aral, qui encouragent le dialogue et la coopération entre les États d'Asie centrale; rappelle que le dialogue UE-Asie centrale sur l'environnement a été instauré afin de soutenir la stabilisation de la mer d'Aral et de promouvoir une meilleure gestion des ressources en eau;

Démocratie et droits de l'homme

9. invite instamment les États d'Asie centrale à respecter leurs obligations en matière de démocratie et de droits de l'homme, en relevant que cela s'inscrit également dans le droit fil des accords de partenariat et de coopération et du système de préférences généralisées plus; souligne qu'il importe de mener des dialogues réguliers sur les droits de l'homme avec les États d'Asie centrale, ces dialogues étant un instrument pour promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et une

enceinte permettant de soulever des questions qui suscitent des préoccupations; invite les délégations de l'Union et les représentations des États membres en Asie centrale à continuer de jouer un rôle actif en suivant la situation sur le terrain, en collaborant avec les défenseurs des droits de l'homme et en réagissant aux violations des droits de l'homme et aux persécutions à motivation politique, notamment en assistant à des procès et en rendant visite aux prisonniers politiques;

10. met en exergue les lacunes fondamentales de la démocratie en Asie centrale, qui persistent, et souligne le rôle important que la société civile peut jouer dans l'appui des réformes et de la bonne gouvernance dans la région; déplore l'approche restrictive adoptée dans les initiatives législatives relatives aux organisations non gouvernementales et aux médias, qui réduisent l'espace dévolu aux activités de la société civile; fait remarquer que les États d'Asie centrale ont des populations jeunes et dynamiques qui devraient se voir offrir la possibilité de prendre part activement à la construction de l'avenir de leur pays; se félicite des activités du forum de la société civile UE-Asie centrale et engage l'Union à accroître son soutien à la société civile;

11. insiste sur la nécessité de renforcer la résilience de l'Asie centrale face à la désinformation en soutenant des médias et des contenus indépendants dans les langues locales, en renforçant l'éducation aux médias et en organisant des formations ciblées à l'intention des journalistes locaux; est préoccupé par le nombre croissant d'arrestations de journalistes et de blogueurs et par les menaces de fermeture de médias indépendants; insiste sur le fait que les droits des journalistes, des blogueurs indépendants et des défenseurs des droits de l'homme doivent être respectés, que ces personnes doivent être protégées contre le harcèlement, les pressions et les menaces et que toute attaque les visant doit faire l'objet d'enquêtes;

12. est préoccupé par le fait que la violence fondée sur le genre, la discrimination et le harcèlement à l'encontre des minorités et des personnes LGTBIQ sont encore répandus en Asie centrale et invite instamment les pouvoirs publics d'Asie centrale à prévenir ces violations des droits de l'homme en adoptant des lois et des mesures appropriées;

13. souligne que l'Union devrait tirer parti de son image positive en Asie centrale et renforcer ses initiatives diplomatiques culturelles et publiques; préconise de favoriser les contacts interpersonnels et la mobilité, d'offrir des possibilités dans le domaine de l'éducation et de la science grâce aux programmes Erasmus+ et Horizon 2020 et de promouvoir le tourisme;

°

° °

14. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'aux présidents, aux gouvernements et aux parlements du Kazakhstan, du Kirghizstan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan.